

## EXPRESSION:

***Finances publiques : arrêter de faire des collectivités locales des boucs émissaires et engager une véritable décentralisation"***

Le Ministère de l'Économie a signalé dans la presse, le 5 septembre, une "augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités".\*

L'Assemblée des CESER de France, représentant la société civile organisée dans les régions à travers plus de 80 organisations membres, s'interroge sur cette présentation par le ministère, en rappelant que les collectivités locales ont l'obligation de voter des budgets en équilibre et ne peuvent s'endetter que pour financer leurs investissements. Rappelons que la loi oblige les collectivités à voter des budgets à l'équilibre, à l'euro près, sous peine de voir leurs copies retoquées par les préfets. De plus, la loi de programmation des finances publiques, votée en décembre dernier, exige des collectivités qu'elles réduisent leurs dépenses de 0,5 point par an entre 2024 et 2027. La dette des collectivités locales est stable, voire en légère diminution, représentant environ 9 % du PIB depuis 30 ans, à l'inverse de celle de l'État, qui a plus que doublé sur la même période. Faire de l'évolution des dépenses locales "le risque principal" pour les finances publiques est assez surprenant alors que la situation de l'État est beaucoup plus inquiétante. Le déficit public français, qui a atteint 154 milliards d'euros en 2023, continue de dériver en 2024 pour atteindre plus de 5,6 % du PIB, avec une projection de 6,2 % pour 2025. Ce chiffre est bien loin de l'objectif fixé avec Bruxelles, qui visait à ramener le déficit à 3 % du PIB. Cette situation découle principalement du déficit de l'État, alors que d'autres pays européens, comme l'Espagne, ont réussi à stabiliser, voire à réduire, leur déficit public.

L'Assemblée des CESER de France souligne également que certaines décisions de l'État ont directement entraîné une augmentation des dépenses des collectivités, tels que des transferts de compétences non compensés, la revalorisation du traitement des fonctionnaires, d'un impact de plus de 2 milliards d'euros sur les finances des collectivités ou la baisse du soutien à l'apprentissage sans compter les politiques publiques exercées en dehors des compétences locales, comme dans le domaine de la santé.

C'est un réflexe trop usité que de se défaire sur les collectivités, alors même que ces dernières respectent scrupuleusement leurs obligations budgétaires et ne disposent que de faibles marges de manœuvre. Il est paradoxal que le Ministère de l'Économie, qui n'a pas présenté un budget en équilibre depuis 1974, rejette la responsabilité sur les collectivités locales, alors qu'elles représentent un pilier fondamental de la République. C'est en effet en écoutant les territoires et en prenant en compte les réalités locales que le redressement du pays pourra s'opérer, et non en cherchant des boucs émissaires.

ASSEMBLEE DES CONSEILS ECONOMIQUES SOCIAUX ENVIRONNEMENTAUX REGIONAUX

Palais d'Iéna- 9, place d'Iéna 75775 Paris cedex 16

Tel : 01 44 43 60 00 / 07 64 40 28 21 – mail : [ceserdefrance@lecese.fr](mailto:ceserdefrance@lecese.fr)

AUVERGNE RHÔNE-ALPES / BOURGOGNE FRANCHE-COMTE / BRETAGNE / CENTRE VAL DE LOIRE / CORSE / GUADELOUPE / GRAND EST / GUYANE / HAUTS DE FRANCE / ILE DE FRANCE / MARTINIQUE / MAYOTTE / NOUVELLE AQUITAINE / NOUVELLE-CALÉDONIE / LA REUNION / NORMANDIE / OCCITANIE / PAYS DE LA LOIRE / POLYNÉSIE FRANÇAISE / REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTES D'AZUR / SAINT BARTH / SAINT-MARTIN / WALLIS ET FUTUNA

# CESER de France

L'énergie collective doit être dirigée vers une nouvelle étape de décentralisation et simplification administrative en supprimant les doublons de compétences entre l'État et les collectivités territoriales, lesquelles doivent disposer d'une autonomie fiscale renforcée. Il est nécessaire de revoir en profondeur la méthode de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales pour un dialogue de confiance sur la base d'un diagnostic partagé. A ce titre, l'assemblée consultative de chaque région, représentant la société civile organisée à côté de l'exécutif régional se tient prête, à sa juste place, à contribuer et à formuler des propositions concrètes, en s'appuyant sur ses analyses et l'observation des signaux faibles.

\* Selon Bercy, les remontées comptables du mois de juillet montrent que le déficit des collectivités pourrait atteindre 0,8 % à la fin de 2024, contre les 0,4 % prévus initialement dans le programme de stabilité (Pstab). Cette déviation est attribuée à des dépenses plus élevées que prévu, atteignant 8,7 % d'augmentation fin 2024, contre les 3 % prévus dans le Pstab. Les données disponibles à fin juillet indiquent une augmentation des dépenses d'investissement de 14,9 %, avec un déficit constaté à 8 milliards d'euros à mi-année, laissant prévoir un écart pouvant atteindre 16 milliards d'euros d'ici la fin de l'année.

ASSEMBLEE DES CONSEILS ECONOMIQUES SOCIAUX ENVIRONNEMENTAUX REGIONAUX

Palais d'Iéna- 9, place d'Iéna 75775 Paris cedex 16

Tel : 01 44 43 60 00 / 07 64 40 28 21 – mail : [ceserdefrance@lecese.fr](mailto:ceserdefrance@lecese.fr)

AUVERGNE RHÔNE-ALPES / BOURGOGNE FRANCHE-COMTE / BRETAGNE / CENTRE VAL DE LOIRE / CORSE / GUADELOUPE / GRAND EST / GUYANE / HAUTS DE FRANCE / ILE DE FRANCE / MARTINIQUE / MAYOTTE / NOUVELLE AQUITAINE / NOUVELLE-CALÉDONIE / LA REUNION/ NORMANDIE / OCCITANIE / PAYS DE LA LOIRE / POLYNÉSIE FRANÇAISE / REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTES D'AZUR / SAINT BARTH / SAINT-MARTIN / WALLIS ET FUTUNA